

# Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2022

16<sup>ème</sup> résolution

## **Alten**

Société Anonyme  
40, avenue André Morizet  
92100 Boulogne-Billancourt

## **Grant Thornton**

Compagnie régionale de Versailles et du Centre  
29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

## **KPMG AUDIT IS**

Compagnie Régionale de Versailles et du Centre  
2, avenue Gambetta - CS60055  
92066 Paris La Défense

# Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

## **Alten S.A.**

Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2022

16<sup>ème</sup> résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la société (à l'exclusion de ses dirigeants mandataires) ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui sont liés directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 150 000 actions de Performance (*actions attribuées gratuitement et obligatoirement soumis à conditions de performance*) et 60 000 actions Démocratiques (*actions attribuées gratuitement sans condition de performance*) soit 0,61% du capital de la Société. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver les droits des bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions en cas d'opérations sur le capital de la Société pendant la période d'acquisition.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Les commissaires aux comptes

**KPMG Audit IS**



Xavier Niffle  
Associé



Jean-Marc Discours  
Associé

Signature  
numérique de  
Jean-Marc  
Discours

**Grant Thornton**



Jean-François Baloteaud  
Associé